



DIRECTIVES DISCIPLINAIRES
Aux parents des élèves des classes maternelles Petite Section (PS)

Rentrée des PS

Lundi 19 et mardi 20 octobre : La rentrée se fera avec les parents par la porte N° 10 selon les modalités suivantes :

- Les élèves dont le nom de famille commence par **la lettre A jusqu'à la lettre C** viennent **uniquement** de **7h30 à 9h00** ;
- Les élèves dont le nom de famille commence par **la lettre D jusqu'à la lettre H** viennent **uniquement** de **9h30 à 11h00**.
- Les élèves dont le nom de famille commence par **la lettre I jusqu'à la lettre Z** viennent **uniquement** de **11h30 à 13h00**.
- Ces deux jours, **l'un** des deux parents reste en classe avec son enfant.

A partir du mercredi 21 octobre : horaire de 8h00 jusqu'à 12h00 (sans les parents).

- **Entrée** : Porte n° 10 (Petit Collège) ; **Les élèves arrivent et rentrent directement en classe.**
Il est interdit de déposer vos enfants avant 7h30, l'heure officielle d'ouverture. Vous ne pouvez pas partir aussitôt puisqu'une prise de température pour les élèves est exigée, à la porte n° 10. Au cas où l'un des élèves, a une température de 37,8 degrés et plus, il sera gardé dans un endroit isolé de ses camarades en attendant que vous reveniez le ramener. À la fin des cours, les élèves sont obligatoirement repris par leurs parents ou par une personne désignée par eux et par écrit. Toute modification concernant la prise en charge au départ de l'élève de l'établissement, doit être communiquée par téléphone, à la responsable du cycle ou à l'animatrice de la division. Une fois dans l'enceinte du Collège, les élèves se dirigent directement vers leur classe où leurs éducatrices et assistantes les attendent et les surveillent jusqu'au début des cours qui commencent à 8h00. Chaque classe sera partagée en deux groupes dans deux salles différentes, chaque groupe est pris en charge par une éducatrice.
Durant les pauses, les élèves restent en classe et prennent une légère collation sous la surveillance de l'éducatrice.

- **Sortie** : Porte n° 9 (Petit Collège)

Nom de famille	Départ	Porte
Familles de A à C	à 12h00	Porte n° 9
Familles de D à Z	de 12h10 à 12h20	Porte n° 9

- La surveillance est assurée à l'école de 7h30 jusqu'à 12h30. En dehors de ces heures-là, le Collège n'est pas responsable des élèves.
- En cas d'urgence, pour retirer un élève avant l'heure de la sortie, il faudra passer par la Responsable du cycle maternel.
- Les rendez-vous chez le médecin ne doivent pas être pris durant les heures de classe. Dans le cas contraire, l'élève ne devra pas venir à l'école ce jour-là.

- **UNIFORME** : Le port de l'uniforme scolaire ne sera pas obligatoire cette année. Cependant, le Collège assurera **à ceux qui le désirent**, la vente des costumes à des prix abordables (porte n°1). **Le tablier du Collège marqué des nom et prénom de l'élève brodés à droite reste obligatoire dès la première semaine.**

- pantalon ou jean, couleur foncée, (non déchiré), de préférence avec élastique.
- chemise de l'école ou chemise blanche.
- Chaussures en cuir ou en toile ou espadrilles de couleur unie : noire, bleu marine, marron ou blanche, sans garniture ni fluo. Pour les espadrilles, les couleurs phosphorescentes sont interdites.
- Chaussettes ou collant blanc, bleu marine ou de couleur sombre, unie et sans garnitures. (Les bas en nylon ne sont pas permis.)
- Sous-pull blanc ou bleu marine.
- Bermuda.
- Polo (manches longues et manches courtes).
- Pull.
- Veste (couleur foncée).

IMPORTANT : Les bijoux et les objets précieux et dangereux ne sont pas admis. Le Collège n'est pas responsable de tout objet perdu.

CANTINE ET COLLATION : Pas de cantine jusqu'à nouvel ordre.

Les élèves devront avoir un sac marqué de leurs nom et prénom et dans lequel on ne pourrait mettre que : Sandwich, biscuits et fruits (collation facile à manger). Ils doivent avoir aussi leur gourde. Les friandises sont strictement interdites (chips, bonbons, chocolats, confiserie, etc...).

Assurer à la rentrée, l'envoi de :

1. Vêtements de rechange en double :
 - culotte, flanelle et sous pull.
 - chaussettes.
 - pantalons et collants.
2. Matériel sanitaire :
 - Une boîte de mouchoirs en papier (kleenex).
 - Une grande boîte de lingettes (Wet Wipes).
 - Un flacon de gel hydro alcoolique
3. Matériel scolaire :

Un petit cartable dans lequel il y aura une trousse, un crayon-mine, une boîte de crayons de couleur en bois, une boîte de crayons feutre, deux pochettes en plastique, avec fermeture, de deux couleurs différentes, format papier A4.
4. Deux photos passeport.

IMPORTANT : Toutes les affaires doivent être marquées des nom et prénom de l'élève (y compris les vêtements, veste, anorak, bonnet, gants etc...).

Nous comptons sur votre collaboration pour la bonne marche de l'école et une meilleure intégration de votre enfant dans le monde scolaire.

La Direction